

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 22/09/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, S. THOMAS, C. PICAUD, D. CAPY

Absents excusés : A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. MARSON

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Lecture faite de la séance du 23 juin 2020. Le compte-rendu de cette séance a appelé des observations. Tout d'abord, Mme LEROY rectifie le point sur les dossiers de demande de subvention et précise que les associations qui ne perçoivent pas de subvention n'auraient pas le Cerfa 12156*03 à remplir mais qu'il faudrait travailler sur une convention pour alléger la procédure.

Ensuite, Mr DEGAUCHY pose deux questions à Mr le Maire La première au sujet de l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de la dernière séance qu'il pense devoir être soumis au Conseil Municipal en début de séance pour approbation, puis désire un rappel des procédures de suppression de poste d'adjoint et de celles de la mise en place de conseillers délégués. Mr le Maire lui répond qu'il a respecté la loi et rappelle à Mr DEGAUCHY qu'il a signé un engagement pour être sur sa liste et donc respecter ses choix. Le vote présente 6 contres (Mr THOMAS, Mr MARTIN, Mr DEVANNEAUX, Mme LENS, Mme LOIFERT et Mr DEGAUCHY) et 2 abstentions (Mme MARSON et Mr CAPY).

Le compte-rendu n'est pas approuvé.

2 – REGULARISATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS AYANT EU UN RETRAIT DE DELEGATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la transmission des fichiers des indemnités et la date limite de réception en trésorerie doit intervenir avant le 14 du mois. Il l'informe également que le retrait des délégations et des indemnités de deux adjointes, Mme LOIFERT Florence et Mme LENS Marie-Josée, est intervenu par arrêté 2020-026A et 2020-027A le 23 juin 2020. Ces deux adjointes, Mme LOIFERT Florence et Mme LENS Marie-Josée, ont donc eu un trop-perçu d'indemnités du 23 au 30 juin 2020 ainsi qu'un reliquat d'un jour en mai.

Monsieur le Maire suggère que ces surplus d'indemnités d'adjoints versées à tort soient pris en charge sur le budget de la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

3 – REGULARISATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 23 juin 2020, par délibération 2020-027, le Conseil Municipal a décidé de fixer les indemnités des conseillers délégués, Mme LEROY Valérie et Mr FORMONT Christophe, à hauteur de 6% à compter du 24 juin 2020. Il informe le Conseil Municipal que ces indemnités dépassaient l'enveloppe globale « maire et adjoints en exercice » inscrit au sous chapitre 6531.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que les conseillers délégués ont renoncé à leurs indemnités à compter du 24 juin 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte à l'unanimité de la décision de Mme LEROY Valérie et Mr FORMONT Christophe de renoncer à leurs indemnités.

4 – RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019 et que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport d'activités en prend acte à l'unanimité

5 – ADHESION DES EPCI AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise, par délibération, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles qui sont la Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) et la Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Il informe que lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de ces Communautés de Communes.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ces EPCI.

6 – DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT SIEGEANT AU SMOTHD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Présidente de la CCPN demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Mr Patrick LEFEBVRE en qualité délégué titulaire et Mme Valérie LEROY en qualité délégué suppléant pour siéger au SMOTHD.

7 – DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL SIEGEANT A LA CLECT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la Présidente de la CCPN demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre de celui-ci pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mr Christophe FORMONT en qualité de représentant du conseil municipal pour siéger à la CLECT.

8 – PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET MISE A JOUR

Mme LEROY rappelle le rôle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour but de prévoir l'organisation à mettre en place, avec les élus, agents municipaux, bénévoles, ..., sous la responsabilité du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile (naturel, technologique ou sanitaire) aux moyens d'alerte, d'information, de protection et de soutien. Il est basé sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles sur la commune.

Il est proposé aux conseillers de se réunir prochainement pour le mettre à jour avant transmission à la Préfecture et que chacun puisse se positionner dans une cellule après réflexion. L'organigramme leur est distribué pour information.

9 – ACHATS REALISES

Le Maire présente les achats inscrits au budget et réalisés : tondeuse arrière à éjection latérale (1 698.00€), nettoyeur haute pression (955.01€), cuisine du logement communal RDC et pose (624.00€) et un téléphone portable « élu » (86.36€).

Par contre, il informe l'assemblée que suite à une panne non réparable, une Tondeuse frontale GRILLO (19 200.00€) a été achetée alors que cet achat n'était pas inscrit budget mais que les finances le permettaient.

10 – PROJETS DE TRAVAUX

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les peintures et les parquets de la mairie sont en mauvais état et que les luminaires sont énergivores. Il propose donc de faire rénover les peintures de la mairie et les parquets, de changer les luminaires en installant des réglettes à LED afin de réduire la facture énergétique.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour la réalisation de ces travaux et il propose de choisir les entreprises qui lui ont fourni des devis.

Pour la rénovation des peintures de la mairie, il présente le devis de l'entreprise COUPET P. pour un montant de 6 979.35€ HT soit 8 375.22€ TTC et le devis de l'entreprise VERMONT pour un montant de 9 500.00€ HT soit 11 400.00€ TTC.

Pour la rénovation des parquets de la mairie, il présente le devis de l'entreprise COUPET P. pour un montant de 2 803.50€ HT soit 3 364.20€ TTC et le devis de l'entreprise COUPET JP. pour un montant de 3 245.50€ HT soit 3 894.60€ TTC.

Pour le changement des luminaires de la mairie, il présente le devis de l'entreprise TROUILLET pour un montant de 1 420.00€ HT soit 1 704.00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour les entreprises :

- COUPET P. pour un montant de 6 979.35€ HT soit 8 375.22€ TTC pour la rénovation de la peinture.
- COUPET P. pour un montant de 2 803.50€ HT soit 3 364.20€ TTC pour la rénovation des parquets.
- TROUILLET pour un montant de 1 420.00€ HT soit 1 704.00€ TTC.

11 – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET MAINTIEN DE CELLES EN COURS

Le Maire propose de faire une demande de subvention pour l'installation d'agrès Fitness de plein air sur la place auprès de la DETR (Préfecture) et du Conseil Départemental.

Il propose également de maintenir les demandes en cours qui sont la vidéo protection auprès du Conseil Départemental (accordée par la DETR) et les trottoirs rue de la Chambérie auprès de la DETR (accordée par le Conseil Départemental).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

● Mr le Maire propose que des conseillers se proposent pour la distribution des informations (décès, bulletins, ...).

Mr DUPUIS se chargera du secteur de la rue du Château (rue Haut Village , square de Roucy, rue Salency)

Mme MARSON se chargera du secteur du centre village (rue mairie, rue Jeu d'Arc, rue calvaire et Bouillon)

Mr DEGAUCHY se chargera du secteur de la rue des Grévières (rue Joncquoy, rue et square Chambérie, rue Orroire)

Chacun s'organisera à sa guise et pourra se faire assister.

- Mr le Maire propose à la Commission d'Action Sociale de se charger de la réalisation et de l'organisation de la distribution des colis de Noël des anciens.
- Le Conseil Municipal est informé de la création à Morlincourt d'une société de gardiennage, LSW ainsi qu'un service d'aide à domicile auquel on a fait appel pour remplacer l'agent d'entretien temporaire pour le nettoyage de la salle polyvalente.
- Mr le Maire avise l'assemblée des remerciements du Secours catholique pour la subvention allouée.
- Mr le Maire signale que la cérémonie du 11 novembre 2020 se fera en comité restreint suite à la pandémie du Corona virus et que la population en sera informée.
- Mr le Maire fait savoir qu'en raison de la pandémie du Corona virus, la réception du Beaujolais Nouveau 2020 est annulée et qu'il en sera certainement de même pour les vœux du maire.
- Mr le Maire signale que les travaux du logement communal F1 du rez-de-chaussée, d'une surface de 25m², sont terminés et qu'il est disponible à la location. Il rappelle le montant de la location qui est de 250€ hors charges.
- Mr le Maire félicite la commission d'embellissement et particulièrement Mme MARSON pour l'action « Nettoyons la nature » organisée à Morlincourt.
- Mme MARSON demande à Mr le Maire si le fait d'avoir signé un engagement pour être sur sa liste électorale lui impose de toujours être en accord avec lui. Mr le Maire lui répond que ce n'est pas le cas.
- Mr le Maire propose aux conseillers de choisir la peinture pour la rénovation de la mairie. La couleur choisie est SESAME Délicat et SESAME Subtil sur une toile.
Mr le Maire propose de faire installer des rideaux au fond de la salle des mariages pour cacher les portes.
- Mr le Maire informe les conseillers que le bus départemental pour l'emploi sera présent sur la commune le 13 octobre et le 24 novembre. Celui-ci s'adresse aux demandeurs d'emploi et doit répondre à leurs questions concernant l'emploi et la formation.
- Mr le Maire fait savoir que l'enquête public sur le canal Seine-Nord débute le 5 octobre et que tout le monde peut venir consulter le dossier et formuler des remarques à la mairie.
- Mr le Maire informe l'assemblée que l'usine de décarbonatation située à Béhéricourt est en fonction depuis juillet. Le réseau d'eau potable a vu la dureté de l'eau passer de 46 à 26.
Le passage à Zéro Phyto dans la commune a permis de percevoir de plus grosses subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette usine. En contrepartie l'herbe est plus difficile à traiter. Mr le Maire s'exprime sur le projet d'achat d'une balayeuse ramasseuse pour traiter les caniveaux et fait savoir qu'il proposerait de faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau.
- Mr FACHE, représentant communal au SIRS, informe l'assemblée de la prochaine réunion qui se déroulera le 8 octobre prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-et-deux heures cinq.



Le Maire
Patrick LEFEBVRE
(OISE)